

# BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE

*Blagnac au siècle des Lumières*

*La loi de 1905*

*La digue*

*Les passementières*



*Agapes au Ramier du château au XVIII<sup>e</sup> s.*

## DROIT DE VOTE SUR ORDONNANCE

Le 29 avril 1945, les Françaises sont pour la première fois appelées à se rendre aux urnes comme les Français qui disposent pleinement de ce droit depuis l'avènement de la III<sup>e</sup> République.

Un article fort intéressant et très documenté paru dans le dernier numéro de notre revue, a fait revivre cette journée historique.

Un autre article paru dans le numéro 9 avait évoqué la lente évolution de la condition féminine, les portraits de quelques grandes figures, dont une Blagnacaise Marguerite Lamarque, illustrant les luttes opiniâtres menées pour aboutir enfin à ce premier vote féminin.

Des documents inexplorés permettent d'apporter quelques précisions sur les dernières péripéties de cette émancipation.

### DERNIERS COMBATS POUR L'EGALITE POLITIQUE

Au début du XX<sup>e</sup> siècle la mobilisation pour le suffrage féminin prend de l'ampleur. Des groupes de "suffragettes" entreprennent de nombreuses actions, parfois violentes qui ne suscitent pas un écho très favorable dans le public.

Des associations plus modérées se forment et se développent rapidement, telle l'Union Française pour le Suffrage Féminin (U.F.S.F.) née en 1909 qui compte 6000 adhérentes en 1912 et le double en 1914. Jane Misme, l'une des fondatrices écrit en 1911 dans leur journal "La Française" : "la suffragette est une guerrière qui a entrepris la conquête armée des droits de la femme là où la suffragiste procède à la même besogne par la pénétration pacifique".

L'U.F.S.F. lance une pétition nationale pour la participation des femmes aux élections municipales de 1916. Une de ses adhérentes, Cécile Brunschvicg, que nous retrouverons par la suite dans notre article, y milite activement et contribue à la création d'une "Ligue d'électeurs pour le suffrage des femmes".

A la veille de la Grande Guerre le soutien masculin aux revendica-



tions féminines est davantage le fait de personnalités, comme Ferdinand Buisson président de "la Ligue des droits de l'homme" que d'organisations ou de partis politiques. La crainte de l'influence du clergé sur l'électorat féminin est très forte, par exemple chez les francs-maçons et chez les radicaux.

En 1907, Jean Jaurès s'engage : « Egale de l'homme, la femme doit posséder des droits égaux à ceux de l'homme. Nous ne supposons pas que le vote des femmes soit un appui fourni au cléricalisme et à la réaction . Certains le redoutent. Ils se trompent ».

Pendant la première guerre mondiale les femmes avaient démontré leur capacité à remplacer les hommes dans les champs, dans les usines tout en continuant d'assumer les charges de femme au foyer. Mais contrairement aux femmes allemandes elles n'obtiennent pas le droit de vote à la fin du conflit.

### Elues sans être éligibles

La paix revenue, la revendication demeure. Plusieurs propositions de lois approuvées par la Chambre des Députés sont rejetées par le Sénat qui demeure toujours inflexible. Le rapporteur maintient l'argumentation traditionnelle. "Si vous voulez voir le déraillement du régime et de

Les femmes participent à l'effort de guerre.



notre civilisation, adoptez le suffrage féminin”.

« L'Union des Femmes pour le Suffrage Féminin » lance un appel aux électeurs et aux élus.

Aux élections municipales de 1925, tous les groupes parlementaires soutiennent la candidature de quatre-vingt femmes dans diverses communes. Malgré le retrait de certaines d'entr'elles, dix femmes sont élues, aussitôt invalidées par le Conseil d'Etat. Seule, Madame Variot élue avec 2800 voix à Malakoff, restera en place, pendant toute la durée de son mandat.

Se ralliant à un idéal nataliste et moralisateur ou redoutant que le clergé exerce une trop forte influence sur elles des hommes politiques persistent à enfermer

les femmes dans des rôles traditionnels.

### Ministres sans être électrices

La victoire du Front Populaire en 1936 va-t-elle faire évoluer la situation ? Aucun progrès en ce qui concerne le droit de vote, mais à la surprise générale, trois femmes entrent dans le gouvernement de Léon Blum comme sous-secrétaire d'Etat : Cécile Brunschvicg à l'Education Nationale, Irène Joliot-Curie à la Recherche Scientifique et Suzanne Lacore, dont une école maternelle de Blagnac a l'honneur de porter le nom, à la Protection de l'Enfance.



Carte de conseillère municipale de Madame Variot.

Tout en favorisant de nouvelles prises de conscience masculines, cette situation illogique suscite quelques remarques acerbes « Une femme peut donc être ministre, mais elle ne peut pas voter ? » ou encore « Le premier ivrogne venu peut voter mais pas Irène Joliot-Curie, prix Nobel et ministre ? ».

La Chambre approuve le 30 juillet 1936 une proposition de Louis Marin donnant aux femmes l'intégralité des droits politiques. Le Sénat n'inscrit même pas l'examen du texte dans son programme. La seule loi en faveur des femmes est celle du 18 Février 1938 qui supprime l'incapacité civile de la femme mariée, abrogeant de fait l'article 215 du Code civil.



Irène Joliot-Curie

La situation internationale se dégrade rapidement, l'égalité politique est encore une fois rangée aux oubliettes. Il faudra les épreuves de la seconde guerre mondiale pour enfin aborder et résoudre ce problème.

### La drôle de guerre

La guerre éclate en 1939. Comme en 1914, les femmes assument toutes leurs responsabilités pendant la « drôle de guerre » puis l'offensive de Mai 1940, la capture de millions de prisonniers et la débâcle de réfugiés, Blagnac jouant son rôle dans leur accueil.

### Le régime de Vichy

Après la signature de l'Armistice, l'Etat Français abandonne toute référence à la République. Prenant comme devise « Travail, Famille, Patrie » il proclame le retour de la femme au foyer, vouée par nature à la maternité. La fête des mères est instituée. La loi du 23 juillet 1942 « se préoccupe de restituer à la famille toute sa force et sa stabilité ». en mainte-

Cécile  
Brunschvicg



Suzanne Lacore

nant la femme loin des préoccupations citoyennes. Lui accorder le droit de vote est inconcevable, aucune élection n'est d'ailleurs envisagée. A Blagnac toutefois, une femme, Madame Roche, infirmière, sera non élue par la population mais désignée par les autorités vichysoises, pour siéger à la Municipalité élue avant la guerre. Elle est chargée de l'organisation des secours, en particulier dans le cadre de la défense passive et des soins à donner aux bébés. Cet Etat qui célèbre la famille livrera pourtant des enfants à l'occupant... avec leur mère ! »

### LA FRANCE DE L'OMBRE

Tous les Français n'approuvent pas ce régime collaborateur et le combattent. Dans cette résistance les femmes trouvent toute leur place « Sans leur participation, rien n'aurait pu se réaliser » (Marie-Claude Vaillant-Couturier). Les formes d'action qui ne sont à priori ni masculines, ni féminines imposent à tous la même prudence, le même courage, le même sang-froid « Nous avons forgé pour un temps une nouvelle société, où chacun disposait de sa pleine dignité humaine et était l'égal de l'autre, l'ouvrier du grand bourgeois certes, mais surtout la femme de l'homme » (Brigitte Friang).

Cette fraternité d'armes contribue à faire tomber de nombreux préjugés masculins même si les réticences persistent.

### A Londres

S'exprimant à Radio -Londres en 1942, le Général de Gaulle qui s'adressait toujours aux « Françaises et (aux) Français » promet « Une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous éliront l'Assemblée Nationale ».

Le 16 Décembre 1943, Maurice Schumann déclare « La délivrance de la Patrie entraînera l'émancipation de la Française » La désignation de Lucie Aubrac à l'Assemblée Consultative confirme cette espérance.

Le programme du Conseil National de la Résistance signé en Mai

1944 en territoire occupé se fixe comme objectif de « rendre la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel » sans aborder le droit de vote féminin, les avis sur cette question étant trop divergents.

Le vrai débat s'engage tout d'abord à Londres où travaille une « Commission de Réforme de l'Etat » présidée par René Cassin. Au cours d'une réunion de cette commission, le 23 Avril 1943, est formulé le projet d'élire une Assemblée nationale à la Libération et d'inclure le vote des femmes dans les problèmes à résoudre dans la France de demain.

### A Alger

A la fin de l'année 1943, le gouvernement Provisoire de la République Française (G.P.R.F.) présidée par le Général de Gaulle s'installe à Alger, ainsi que l'Assemblée Consultative où sont représentés les divers Mouvements de la Résistance et les partis politiques.

A une réunion de cette Assemblée le 27 Décembre 1943, le vote des femmes pour l'élection d'une A s s e m b l é e Constituante est proposé par François de Menthon au nom du Gouvernement Provisoire de la République Française (G.P.R.F.) présidé par le Général de Gaulle. Plusieurs réticences se font jour. Le 8 janvier 1944, une nouvelle



26 avril 1914 : " référendum " organisé par les féministes pour le droit de vote... obtenu trente années plus tard le 21 avril 1944.

discussion aboutit à l'approbation unanime du vote des femmes mais pas à la première élection « l'absence d'une très grande partie de l'élément masculin entraînant un déséquilibre trop marqué ». Les 22 et 24 Mars 1944 le débat est relancé. Mais la crainte du vote féminin a la vie dure. Plusieurs propositions sont envisagées, admettre le vote des femmes pour l'Assemblée Constituante, le leur refuser pour les Assemblées Municipales et Cantonales, accorder aux femmes le droit d'être élues mais pas celui de voter et même laisser toute licence à la future Assemblée Constituante de décider ou non du droit de vote des femmes.

Robert Prigent, syndicaliste chrétien intervient alors : « il ne faut pas renvoyer cette mesure aux calendes grecques... quand il s'agit de jeter les femmes dans le creuset de la guerre, est-ce que nous attendons ? » Fernand Grenier, Parti Communiste va dans le même sens et propose un amendement « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ». L'amendement est adopté le 24 Mars 1944 par 51 voix pour et 16 voix contre, les communistes et les socialistes approuvent, les Gaullistes sont divisés, quant aux Radicaux ils restent hostiles à cette mesure, craignant comme au début du siècle le vote clérical des femmes.

Le 21 Avril 1944, une ordonnance, signée par le Général de Gaulle stipule que « Le peuple français décide souverainement de ses institutions... une Assemblée nationale est convoquée... élue au scrutin secret... par tous les Français et Françaises ». L'article 17 précise « les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes, dès les premières élections après la Libération ».

C'est ainsi que, paradoxalement, le droit de vote est accordé aux femmes par une Assemblée et un Gouvernement, provisoires, non élus, et qui sont en exil.

### RETOUR EN FRANCE

Après la Libération du territoire, avant même la fin du conflit, les 29

Avril et 13 Mai 1945, les femmes vont exercer ce nouveau droit dans toutes les communes de France.

Elles sont aussi éligibles. On les retrouve comme candidates dans la plupart des Conseils Municipaux aussi bien dans les petites communes, où elles sont parfois élues « maires » que dans les grandes villes.

Elles étaient auparavant présentes dans les Comités Locaux de Libération (C.L.L.) clandestins et dans les C.L.L. mis en place à la Libération.

Ce qui frappe le plus dans cette période, c'est que les femmes aient osé prendre des responsabilités réservées jusque là à des hommes dans l'administration de la cité.

Contrairement aux prédictions les plus alarmistes, le vote des femmes n'a pas bouleversé le paysage politique.

Jeannette WEIDKNET



Les femmes sauraient-elles utiliser le droit de vote ?

## BIBLIOGRAPHIE

- HOUSSIN Monique – TOVAR Nadia – Femmes et citoyennes. Ed. Le temps des cerises. Février 1995.

- Actes du Colloque – Les femmes dans la Résistance. Ed. du Rocher – Janvier 1977.

- La femme dans la vie française. La documentation Française illustrée. n° 71 - Novembre 1952.

- "La Résistance et le vote des femmes". France d'abord – N° 1172-1173 – Mai-Juin 2005.